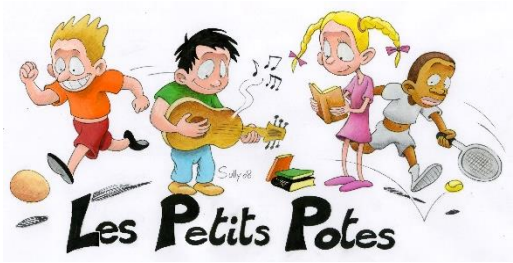
Arrondissement de Lesparre
Canton du Nord-Médoc
Mairie de Saint-Vivien-de-Médoc
33590



Accueil de Loisirs Les Petits Potes
18 Bis Cours Lassalle
33590 Saint-Vivien-de-Médoc
Tel 05.24.23.02.00 /06.13.85.88.47
Mail : lespetitspotes@sfr.fr

www.les-petits-potes.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Votre enfant va participer aux animations des mercredis et vacances scolaires et éventuellement à l'accueil périscolaire. Nous tenons avant tout à vous remercier de la confiance que vous nous apportez.

Pour nous permettre de l'accueillir au mieux, veuillez prendre connaissance des informations ci-jointes et les conserver afin de vous y référer en cas de besoin.

Identification de la structure d'accueil

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Les Petits Potes de Saint Vivien de médoc est municipal.

Il se situe au 18 Bis Cours Pierre Lassalle 33590 Saint-Vivien-de-Médoc. Son numéro de téléphone est le 06.83.03.23.59 et l'adresse email est la suivante : lespetitspotes@sfr.fr.

Vous trouverez tous les renseignements le concernant sur le site Internet www.les-petits-potes.fr

La capacité d'accueil validée par la Direction Régionale De la Jeunesse et des Sports est de **16 enfants de 3-6 ans**, **36 enfants de 6-12 ans** et **12 jeunes de 13-17 ans** (dans le cadre des activités sportives notamment sport vacances).

Personnel d'encadrement

La directrice, Clémentine LEVILLAIN, est joignable en cas d'urgence au 06.13.85.88.47. Elle est aussi éducatrice sportive auprès des enfants.

Deux animatrices à temps plein sont salariées : Milaine KARIA (faisant fonction de direction en l'absence de la directrice) et Magali BALESTIE. Pour satisfaire le taux d'encadrement légal (1 pour 8 chez les 3-5 ans et 1 pour 12 chez les 6-17 ans) des animateurs saisonniers et stagiaires sont régulièrement employés au sein du centre de loisirs, notamment pendant les vacances scolaires.

Conditions d'inscription

L'enfant peut être inscrit à partir de 3 ans, toutefois s'il est déjà scolarisé à 2 ans et demi, il peut aussi participer aux activités périscolaires et extrascolaires. L'âge limite pour l'accueil est de 13 ans (jusqu'à la veille de la date anniversaire). Dans le cadre des programmes sport vacances et dans ce cadre uniquement, l'âge limite pour l'admission est de 16 ans jusqu'à la veille de la date anniversaire.

Les parents doivent remettre une autorisation écrite au personnel mentionnant le nom de toutes les personnes admises à venir chercher leur enfant *(cf* modèle décharge de responsabilité fourni). Tous les responsables légaux de l'enfant doivent signer ce document sauf en cas de garde exclusive, (un document de justice doit alors être remis au centre pour prouver le droit de garde exclusif de l'enfant)

Les parents doivent fournir au Centre tous les numéros de téléphone auxquels ils sont joignables aussi bien portables que téléphones fixes (domicile et travail) pour faciliter la prise de contact en cas d'urgence. Ils doivent également signaler tout changement de numéro ou d'adresse afin de mettre à jour la fiche de l'enfant. La transmission des adresses-mail, est vivement conseillée afin de faciliter les échanges d'information.

L'accueil de Loisirs s'engage à ne jamais transmettre ces données confidentielles à quiconque.

La fiche sanitaire doit être remplie consciencieusement et mise à jour chaque année avec la photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant jointe à cette fiche (cf. fiche de liaison sanitaire)

La responsabilité de l'équipe ne s'exercera qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant, l'aura confié à un animateur et que la présence de l'enfant aura été pointée à l'accueil. Ce qui implique que l'accompagnateur doit <u>obligatoirement</u> entrer avec l'enfant à l'intérieur du Centre.

Fonctionnement

Périscolaire

Les enfants sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école à **16h30**, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il fonctionne jusqu'à **18h30**. La tarification varie en fonction du quotient familial. (<451 = 15€ ; 452 à 751 = 16.5€ ; 752 à 1051 = 18€ ; 1051 à 1351 = 19,5€ ; 1352 à 1651 = 21€ et >1652 = 22,5€) au trimestre.

Pour l'accueil périscolaire, le goûter doit être fourni par les parents.

Mercredis et vacances scolaires

Trois possibilités d'accueil :

- La matinée (avec repas) de 7h45 à 13h30
- L'après-midi (avec goûter) de 13h30 à18h00
- La journée complète de 7h45 à 18h00

<u>Déroulement d'une journée</u>

- 8h/9h30h : accueil des enfants-temps libre.

L'accueil a lieu jusqu'à **9h30 dernier délai**, en effet tout retard désorganise les activités et **gêne donc les autres enfants.**

Attention : les jours de sorties, le départ peut avoir lieu plus tôt, aussi vous voudrez bien vous référer aux programmes disponibles sur la porte d'entrée ou sur notre site Internet : www.les-petits-potes.fr.

- 7h45/9h30 : arrivées échelonnées
- 9h30/11h30: activités
- 12h/13h00: repas
- 13h00/13h30 : temps libre et arrivée/départ des enfants en demi-journée
- 13h30/14h30 : temps calme ou sieste jusqu'à 15h30
- 14h30/16h00 : activités
- 16h00/16h30 : goûter
- 16h30/17h55 : départs échelonnés
- 18h00 : fermeture

L'équipe d'animation s'attache à respecter au mieux ce déroulement en fonction des attentes et des besoins des enfants, cependant des modifications peuvent être apportées en raison de conditions climatiques défavorables ou pour des raisons d'effectifs.

Tarifs et règlement

Le tarif de fréquentation est calculé en fonction du quotient familial et le paiement se fait à la réservation via le portail famille https://st-vivien-de-medoc.argloisirs.fr/. Aussi le coefficient familial doit être fourni au centre, actualisé chaque année et à chaque changement de situation professionnelle d'un des membres de la famille.

Pour éviter d'être facturé, toute modification (annulation ou modification de jours ou d'horaires) doit être signalée sur le portail ARG- loisirs au minimum 3 jours à l'avance.

En cas de maladie, merci d'apporter **l'arrêt du médecin sur lequel doivent être mentionnées les dates d'absence**, afin que la journée ne soit pas facturée.

Santé

- Les parents doivent informer le centre en cas d'incident, d'accident ou de maladie afin d'éviter tout risque de complication.
- Les parents sont informés de toute maladie contagieuse survenant dans la structure.
- En cas de maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est vivement conseillé (circulaire n°2033-135 du 08/09/2003)
- Aucun enfant ne doit être en possession de médicaments.
- Le personnel n'est pas habilité à administrer les traitements médicaux (sauf dans le cadre d'un **P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé).
- Merci de vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant et de traiter rapidement en cas d'invasion. Il est important de prévenir le personnel afin qu'il agisse en conséquence et prévienne les familles afin que leur enfant soit traité préventivement.
- L'autorisation parentale d'hospitalisation doit être signée par les deux parents sauf en cas de garde exclusive (justifiée)

Modalités diverses

Repas

Ils sont pris dans le restaurant scolaire de Saint Vivien (prix du repas compris dans le tarif de journée).

Lors des sorties, pensez à mettre un pique-nique et une bouteille d'eau **non sucrée** dans un sac au nom de l'enfant. A l'arrivée de l'enfant au centre, le sac sera mis dans une glacière.

Pour des raisons pratiques le pique-nique devra être prêt à manger (par exemple : jambon à l'intérieur du pain…)

Tenue vestimentaire

Merci de consulter le programme afin de vêtir votre enfant en fonction de l'activité prévue.

Eviter les vêtements coûteux et fragiles.

Inscrivez le nom de l'enfant sur les vêtements.

Afin d'améliorer le confort de votre enfant, merci de le munir d'une paire de chaussons qui resteront à l'Accueil.

Durant l'été, chaque jour, l'enfant doit apporter une gourde, un maillot de bains, une serviette, une casquette et de la crème solaire. **Le tout dans un petit sac à dos marqué au nom de l'enfant** (ainsi que tous les accessoires qu'il contient)

Le port de tongs est toléré uniquement sur la plage pour éviter tout risque d'accidents. Donc à prévoir **dans** le sac lors des sorties plage.

Objets de valeur.

Les enfants **ne doivent pas être en possession d'objets de valeur, ou pouvant présenter un danger quelconque.**

Aucun objet ne peut être confié au Centre qui décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

Départ des enfants en fin de journée.

Il est impératif que les horaires de départ soient respectés.

Le Centre ferme à **18h30** les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire et à **18h00** les mercredis et vacances scolaires.

En cas de retards répétés le Centre se réserve le droit de refuser votre (vos) enfant(s). En cas de retard de plus de 30min, sans nouvelle de votre part, votre enfant sera confié à la Gendarmerie.

Si les responsables légaux souhaitent que leur enfant soit remis à un tiers, ils devront, lors de l'inscription, autoriser de manière expresse et par écrit le ou les tiers nommément désignés.

Lorsque la remise de l'enfant à son responsable légal ou à la personne autorisée est susceptible de mettre en danger l'enfant (état d'ébriété, violence…), le centre pourra proposer d'autres solutions (téléphoner à un autre membre de la famille par exemple). Si le responsable insiste pour prendre quand même l'enfant, le centre informera cette personne de la possibilité d'aviser la gendarmerie de cette situation.

Nous vous remercions de votre compréhension, et vous engageons à ne pas hésiter à venir rencontrer la Directrice si un problème se présente à vous.

Fait à Saint-Vivien-de-Medoc le 12 décembre 2024.

Le Maire — La directrice

J.P. Dubernet — Clémentine LEVILLAIN

Merci de bien vouloir rapporter l'accusé de lecture ci-dessous le plus rapidement possible au Centre.

Si vous n'avez pas la possibilité de l'imprimer, vous pouvez demander un exemplaire au Centre

Je (nous) soussigné (e)(s),…….parents (responsable légal) de l'enfant ……., atteste (ons) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs et je (nous) m' (nous) engage(ons) à le respecter.

A……, le……..

Signature du(des) responsable(s) légal(aux).